



PROTECT- NECTAR - FRUITS ROUGES 3MG

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation PROTECT- NECTAR - FRUITS ROUGES 3MG
Nom chimique
Type de produit Mélange
UFI : 9T24-W04U-700W-2XTQ

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Liquide pour cigarette électronique.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

JOUANY PROD
2 RUE DE BENELUX
31150 LESPINASSE France
Téléphone : 07 87 12 83 15
Site web <https://jouanyprod.com/>
PROD JOUANY : +33787128315 contact@jouanyprod.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| | |
|-------------------|---|
| Acute Tox. 4 Oral | Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 |
|-------------------|---|

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : nicotine (CAS No.: 54-11-5)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

| | |
|------|--------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
|------|--------------------------|

Conseils de prudence

| | |
|------|--|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P103 | Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. |
| P264 | Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |



PROTECT- NECTAR - FRUITS ROUGES 3MG

| | |
|-------------|--|
| P301+P312 | EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. |
| P330 | Rincer la bouche. |
| P501 | Éliminer le contenu/le récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels/une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée/un centre de traitement agréé conformément à la réglementation locale. |
| Phrases EUH | |
| EUH208 | Contient 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one (3658-77-3) . Peut produire une réaction allergique |

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

| Nom chimique | No | % | Classe(s) | Concentration spécifiques |
|--|--|----------|--|--|
| nicotine | n°CAS : 54-11-5 Numéro d'identification UE : 614-001-00-4 N°CE : 200-193-3 | 0,2642 | Acute Tox. 2 Dermal - H310 Acute Tox. 2 Inhalation - H330 Acute Tox. 2 Oral - H300 Aquatic Chronic 2 - H411 | ETA oral 5 ATE dermal 70 ATE Inhalation Poussière/Brouillard 0,19 |
| 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2 (3H)-one | n°CAS : 3658-77-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 222-908-8 | 0,021719 | Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Dam. 1 - H318 Skin Corr. 1B - H314 Skin Sens. 1A - H317 | Non applicable |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

| | |
|------------------------------------|---|
| <u>En cas d'inhalation</u> | - Veiller à un apport d'air frais. |
| <u>Après contact avec la peau</u> | - Se laver immédiatement avec: Eau - En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. |
| <u>Après contact avec les yeux</u> | - Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. - En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue. |
| <u>En cas d'ingestion</u> | - Demander immédiatement un avis médical. - Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident. - Rincer la bouche abondamment à l'eau. - Traitement médical nécessaire. - En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. |

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|--|----------------------------------|
| <u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u> | - Aucune information disponible. |
|--|----------------------------------|



PROTECT- NECTAR - FRUITS ROUGES 3MG

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique. Administration d'antidote.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes - Aucune information disponible.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

- S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Recueillir à l'état sec avec précaution.
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

PROTECT- NECTAR - FRUITS ROUGES 3MG

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation - Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Matières non combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques (liquide)
- Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Porter les gants de protection homologués
- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



PROTECT- NECTAR - FRUITS ROUGES 3MG

| <u>État</u> <u>Couleur</u> | Liquide jaune | <u>Aspect</u> <u>Odeur</u> | Liquide fruité |
|-----------------------------------|------------------|-------------------------------|-------------------|
| Seuil olfactif | | Aucune donnée disponible | |
| pH | | Aucune donnée disponible | |
| Point de fusion | | Aucune donnée disponible | |
| Point de congélation | | Aucune donnée disponible | |
| Point d'ébullition | | Aucune donnée disponible | |
| Point éclair | | Aucune donnée disponible | |
| Taux d'évaporation | | Aucune donnée disponible | |
| inflammabilité | | Aucune donnée disponible | |
| Limite inférieure d'explosivité | | Aucune donnée disponible | |
| Limite supérieure d'explosivité | | Aucune donnée disponible | |
| Pression de la vapeur | | Aucune donnée disponible | |
| Densité de la vapeur | | Aucune donnée disponible | |
| Densité relative | | Aucune donnée disponible | |
| Densité | | Aucune donnée disponible | |
| Solubilité (Eau) | | Aucune donnée disponible | |
| Solubilité (Ethanol) | | Aucune donnée disponible | |
| Solubilité (Acétone) | | Aucune donnée disponible | |
| Solubilité (Solvants organiques) | | Aucune donnée disponible | |
| Log KOW | | Aucune donnée disponible | |
| Température d'auto-inflammabilité | | Aucune donnée disponible | |
| Température de décomposition | | Aucune donnée disponible | |
| Viscosité, cinématique | | Aucune donnée disponible | |
| Viscosité, dynamique | | Aucune donnée disponible | |

Caractéristiques des particules

| | |
|-----------------------|--------------------------|
| Taille des particules | Aucune donnée disponible |
|-----------------------|--------------------------|

9.2 - Autres informations

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| Teneur en COV | Aucune donnée disponible |
| Energie minimale d'ignition | Aucune donnée disponible |
| Conductivité | Aucune donnée disponible |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.



PROTECT- NECTAR - FRUITS ROUGES 3MG

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 - Nocif en cas d'ingestion

Toxicité : Mélange

| | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| LD50 oral (rat) | Aucune donnée disponible |
| LD50 dermal (rat) | Aucune donnée disponible |
| LD50 dermal (rabbit) | Aucune donnée disponible |
| LC50 inhalation (rat) | Aucune donnée disponible |
| LC50 inhalation dusts and mists (rat) | Aucune donnée disponible |
| LC50 inhalation vapeurs (rat) | Aucune donnée disponible |

- Aucune information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

- données manquantes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange



PROTECT- NECTAR - FRUITS ROUGES 3MG

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| EC50 48 hr crustacea | Aucune donnée disponible |
| LC50 96 hr fish | Aucune donnée disponible |
| ErC50 algae | Aucune donnée disponible |
| ErC50 other aquatic plants | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic fish | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic crustacea | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic algae | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic other aquatic plants | Aucune donnée disponible |

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

| | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Demande biochimique en oxygène (DBO) | Aucune donnée disponible |
| Demande chimique en oxygène (DCO) | Aucune donnée disponible |
| % de biodégradation en 28 jours | Aucune donnée disponible |

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Facteur de bioconcentration (FBC) | Aucune donnée disponible |
| Log KOW | Aucune donnée disponible |

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--|---|
| <u>Méthodes de traitement des déchets</u> | - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. |
| <u>Evacuation des eaux</u> | - Aucune information disponible. |
| <u>Précautions particulières à prendre</u> | - Ce déchets impose une surveillance particulièrement sévère. - Collecter les déchets séparément. - Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives. - Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination. |
| <u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u> | - Aucune information disponible. |



PROTECT- NECTAR - FRUITS ROUGES 3MG

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

| Version | Date d'émission | Auteur | Description des modifications |
|---------|-----------------|--------|-------------------------------|
| 1 | 28/02/2023 | | |

Textes des phrases réglementaires

| | |
|-------------------------|---|
| Acute Tox. 1 Dermal | Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 1 |
| Acute Tox. 2 Dermal | Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 2 |
| Acute Tox. 2 Inhalation | Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 2 |



PROTECT- NECTAR - FRUITS ROUGES 3MG

| | |
|-------------------|---|
| Acute Tox. 2 Oral | Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 2 |
| Acute Tox. 3 Oral | Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3 |
| Acute Tox. 4 Oral | Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 |
| Aquatic Chronic 2 | Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves - Catégorie 1 |
| H300 | Mortel en cas d'ingestion |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| H310 | Mortel par contact cutané |
| H330 | Mortel par inhalation |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| Skin Corr. 1B | Corrosion cutanée - Catégorie 1B |
| Skin Sens. 1A | Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A |

*** **